

FR

Clause de non-responsabilité:

La DG Concurrence met à la disposition du public, dans un souci de transparence accrue, les renseignements communiqués par les parties notifiantes dans la section 1.2 du formulaire CO. Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables, et leur teneur ne préjuge nullement la position de la Commission sur l'opération envisagée. La Commission ne peut pas davantage être tenue pour responsable des renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient.

M.11262 – FRAMATOME / NAVAL GROUP / JEUMONT ELECTRIC

SECTION 1.2

Description de la concentration

1. Cette notification concerne les entreprises suivantes :
 - Framatome S.A.S., société par action simplifiée française, contrôlée exclusivement par EDF ;
 - Naval Group, société anonyme de droit français, conjointement contrôlée par l'État français et Thales ; et
 - Jeumont Electric, société par actions simplifiée française, contrôlée exclusivement par Altawest.
2. La concentration est réalisée via l'achat par Framatome et Naval Group de l'intégralité du capital de Jeumont Electric.
3. Les activités des Parties sont les suivantes :
 - a) Pour Framatome : activités de conception, de fourniture, de construction, d'entretien et de modernisation de chaudières nucléaires, services associés (maintenance et sécurité informatique), et activités de conception et de fabrication du combustible ;
 - b) Pour Naval Group : conception, construction, maintenance et modernisation de sous-marins et bâtiments de surface ; et
 - c) Pour Jeumont Electric : conception et fabrication de convertisseurs, moteurs électriques et alternateurs, pour les secteurs suivants : énergie nucléaire, naval défense, naval civil et industrie. Jeumont Electric offre également une large gamme de services de maintenance et de rétrofit dans ces différents secteurs.